

**Bureau syndical du
 12 décembre 2019**

DELIBERATION N° 2019-12-104
Autorisation de signature du marché - Entretien et création des espaces verts

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le six décembre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	13	13	

Présents :

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François et BERNARDI François.

Présente:

Madame : SOTTY Marie-Laurence.

Absents :

Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena.
 Messieurs : PAJANACCI Jean, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 23/12/2019
 et de la publication de l'acte le: 23/12/2019



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20191212-2019-12-104-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2019
 Date de réception préfecture : 23/12/2019

Monsieur le Vice-Président, Xavier POLI expose :

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Services, a été lancée en Procédure en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire mixte qui se déroule par bons de commandes et par marchés subséquents composé de 4 lots géographiques, sans seuil minimum ni maximum, définis comme suit :

Lot 1, Secteur Nord. Estimation : 40 000.00 € HT par tranche de 12 mois.

Lot 2, Secteur Centre Ouest. Estimation : 40 000.00 € HT par tranche de 12 mois.

Lot 3, Secteur Sud Ouest. Estimation : 70 000.00 € HT par tranche de 12 mois.

Lot 4, Secteur Sud Est. Estimation : 40 000.00 € HT par tranche de 12 mois.

Ces contrats auront une durée d'exécution de 12 mois reconductible expressément 3 fois 12 mois.
Section de fonctionnement. Article 61521

La Commission d'Appel d'Offres a analysé les offres reçues selon les critères de choix annoncés dans le dossier de consultation permettant l'attribution de plusieurs lots

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ces marchés

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les marchés visant à l'entretien et la création d'espaces verts avec les entreprises suivantes :

Pour le lot n°1, la société CORSE DEBROUSSAILLAGE pour un montant estimatif de 40 000,00 €

Pour le lot n°3, la société PEPINIERE DU CENTRE pour un montant estimatif de 70 000,00 €

Pour le lot n°4, la société PEPINIERE DU CENTRE pour un montant estimatif de 40 000,00 €

Le lot 2 fera l'objet d'un examen lors de la prochaine commission d'appels d'offres

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du Code de la Commande Publique

VU le Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du Code de la Commande Publique

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 12 décembre 2019

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Xavier POLI, Vice-Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20191212-2019-12-104-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés relatifs à l'entretien et la création des espaces verts avec :
 - o Pour le lot n°1, la société CORSE DEBROUSSAILLAGE
 - o Pour le lot n°3, la société PEPINIERE DU CENTRE
 - o Pour le lot n°4, la société PEPINIERE DU CENTRE

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI